



COMPTE-RENDU RÉUNION CCAS

Date : 02/11/2020	Présents en visioconférence : DAVID Sylvette, DEYGAS Elisabeth, FOUREL Karine, GLANDUT Emilien, PASQUION Grégory, DUFAUD Nathalie. Présents par téléphone : SEIGNOVERT Irène, CLERJON Marcel, BRIAS Alexandre.
-----------------------------	---

Secrétaire de séance : Émilien GLANDUT

Début de la réunion à 20h00

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 09/09/2020

Le compte-rendu de la précédente réunion du CCAS en date du 09/09/2020 n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

2 – Décision modificative budget CCAS 2020 (cotisation URSAAF)

Une décision modificative doit être adoptée pour le budget 2020 du CCAS. Le budget prévisionnel prévoyait une somme de 270 € pour les cotisations URSAAF des membres du CCAS. Suite à une augmentation des cotisations la somme à verser s'élève à 300 €. Il est donc décidé d'inscrire la somme de 30 € prise sur la ligne Nourriture (*présenter le tableau ?*)

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

3 – Annulation du repas des aînés

En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie COVID-19, l'ensemble des membres du CCAS estime qu'il est préférable d'annuler le repas des aînés, prévu au mois de janvier 2021, et de reporter cette réunion conviviale à la période estivale. Cette reprogrammation nécessite de revoir la formule. Différentes alternatives sont proposées :

- Livraison d'un repas à domicile
- Repas de type pique-nique ou goûter animé dans le parc de la mairie
- Offrir une entrée pour une manifestation d'une association du village (Théâtre, concert des Muguetts...)

Suite aux nombreuses propositions, la formule n'est pas arrêtée. Toutefois, pour confirmer l'annulation du repas de janvier et garder le contact avec les personnes âgées, il est décidé d'envoyer une carte pour la nouvelle année. La carte sera adressée à toutes les personnes concernées par le repas des aînés, les personnes résidant en maison de retraite et les personnes hospitalisées. Sylvette et Élisabeth se proposent pour solliciter des entreprises et superviser l'impression des cartes.

Un article sera publié dans la presse locale pour informer les personnes âgées que le repas est annulé et reporté à une date ultérieure.

4 – Âge requis pour le repas des aînés

Une discussion est engagée sur l'âge requis pour participer à cet événement. Aujourd'hui, l'âge requis est de 65 ans. Il est proposé et approuvé de fixer l'âge requis à 70 ans.

5 – Recensement des personnes vulnérables

Dans le cadre de la crise sanitaire et suite à un courrier de la préfecture adressé à toutes les mairies d'Ardèche, Madame la Préfète souhaite que les élus locaux travaillent sur le recensement des personnes



COMPTE-RENDU RÉUNION CCAS

vulnérables et prennent contact avec elles. Ceci sera fait et réalisé par les membres du CCAS. Sylvette informe les membres du CCAS qu'un des logiciels d'administration (Polychrome) permet de créer une liste des personnes vulnérables. Afin de pouvoir établir cette liste et conformément au R.G.P.D, un formulaire sera transmis aux personnes concernées. Ce dernier renseignera, entre autres, les coordonnées de la personne, les services auxquels elle a recours et la personne à contacter en cas de problème. Ces démarches feront l'objet de la publication d'un article dans les journaux locaux.

6 – Accueil d'une personne handicapée à la mairie

Dans le cadre du programme DuoDay il est proposé d'accueillir une personne handicapée dans un des services de la mairie et de lui faire vivre une journée de travail aux côtés d'un salarié. L'objectif est de lui faire découvrir le fonctionnement d'une collectivité. Sylvette va prendre contact avec l'ADAPEI 07 pour confirmer l'engagement de la Mairie dans cette opération en faveur des personnes handicapées.

7 – Mise à jour du site internet pour le CCAS

Des pages sont prévues sur le site internet de la commune de Quintenas pour la présentation du CCAS. Élisabeth prépare un contenu pour ces pages. Émilien le mettra en ligne. Il serait intéressant que chaque membre du CCAS transmette sa photo. Ceci permettra de présenter les membres à la population.

8 – Budget pour 2021

Le CCAS dispose, depuis plusieurs années, d'un budget annuel de 4 000 €. Aujourd'hui les ventes de concessions du cimetière communal sont octroyées au CCAS. Afin de garantir un budget plus pérenne, il est décidé et acté que les ventes des concessions ne seront plus intégrées au budget du CCAS mais au budget général de la commune. En conséquence, le budget 2021 du CCAS sera porté à 7 000 €. Cette demande sera transmise à la Commission Finances par Sylvette et Élisabeth.

9 – Évènements pour 2021 initiés par le CCAS

Les membres du CCAS proposent d'organiser des campagnes de dépistage, de prévention et de formation, comme par exemple la formation aux premiers secours. Des renseignements vont être pris auprès de différents organismes pour connaître les tarifs et modalités d'intervention.

Date prochaine réunion : A planifier

Fin de la séance : 21h00